

1.

Débitrice: Restaurant DEM Sàrl, Rte de l'Ecole 21,
1756 Onnens (La Brillaz)
2.

Déclaration de faillite: 28.04.2008
3.

Suspension de faillite: 09.06.2008
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 30.06.2008
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: (réf. secteur 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg
- (00307957)